

Ecrit par le 23 juillet 2024

Isle-sur-la-Sorgue : un atelier pour apprendre à naviguer sur Internet



Le [Grenier numérique](#), centre de ressources dédié au patrimoine, au numérique et à l'art digital, organise avec la [Gare numérique](#) de Carpentras un atelier destiné à se familiariser avec l'usage d'Internet. Les aspects techniques d'internet (cookies, E-réputation...), les moteurs de navigateur, les traces que l'on laisse sur internet, les extensions d'un navigateur, la culture numérique (fake news...) sont quelques-unes des thématiques qui seront abordées durant la matinée.

Chaque participant doit se munir de son propre matériel (smartphone, tablette ou ordinateur portable) et respecter les gestes barrières et les mesures de protection (1m entre chaque participant). Le port du masque est obligatoire pour participer à l'atelier.

Samedi 8 août. 10h à 12h. Grenier Numérique, Place de la Liberté. Isle-sur-la-Sorgue. Tarif : 10

Ecrit par le 23 juillet 2024

€. Paiement sur place par chèque à l'ordre de APGN ou en espèce uniquement. Réservation obligatoire par mail à : grenier.numerique@islesurlasorgue.fr. 04 90 38 79 33.

L'Isle-sur-la-Sorgue lance le dispositif 'Tranquillité vacances'



À l'heure des vacances d'été, la Ville de L'Isle-sur-la-Sorgue réitère le dispositif 'Tranquillité vacances' afin de protéger les habitants contre les risques de cambriolage. En l'absence de leurs occupants, les habitations déclarées feront l'objet d'un contrôle régulier des services de police municipale. Ces derniers patrouilleront quotidiennement aux abords avant de faire le tour des propriétés à pied, leur permettant

Ecrit par le 23 juillet 2024

ainsi de vérifier le bon état extérieur (entrées, volets...).

Le principe est simple : lorsque des habitants prévoient un départ en vacances, il leur suffit de venir le signaler aux agents de police municipale qui planifient alors une patrouille et un relevé quotidien des avis de passage. Ce service gratuit pour les habitants dure le temps de l'absence des occupants.

Renseignements auprès de la police municipale. Quai Jean Jaurès. Isle-sur-la-Sorgue. 04 90 20 81 20

Annulation de la 109e Foire internationale des antiquaires de l'Isle-sur-la-Sorgue



Écrit par le 23 juillet 2024

La [ville de l'Isle-sur-la-Sorgue](#), en accord avec son délégataire en charge de l'organisation de la foire internationale, vient d'annoncer l'annulation de la [109^e Foire internationale l'Isle-sur-la-Sorgue Antiques Art & You](#) qui devait se tenir du 13 au 16 août 2020.

Une décision prise en vertu de l'article 8 du Décret n° 2020-548 du 11 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et selon lequel « aucun évènement réunissant plus de 5 000 personnes ne peut se dérouler sur le territoire de la République jusqu'au 31 août 2020 ».

Une réflexion sur un report de l'évènement au deuxième semestre est cependant en cours même si aucune n'est encore connue à ce jour.

Partagée en 6 secteurs (brocante antiquités, artisans artistes, design décoration, vintage, art contemporain et livres anciens vieux papiers), la Foire internationale des antiquaires de l'Isle-sur-la-Sorgue du mois d'août regroupe chaque année plus de 500 exposants et accueille près de 100 000 personnes.

Appel à candidature aux associations pour le CCAS de l'Isle-sur-la-Sorgue

Ecrit par le 23 juillet 2024



Le Centre communal d'action sociale (CCAS) de l'Isle-sur-la-Sorgue lance un appel à candidature aux associations dans le cadre du renouvellement de son conseil d'administration. Le CCAS est un établissement public administratif doté d'une personnalité juridique de droit public et ainsi d'un budget propre. Suite aux élections municipales du 15 mars 2020, le conseil d'administration du CCAS, qui anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison étroite avec les institutions publiques et privées, est renouvelé.

En application des articles L.123-6, R.123-11 et R.123-12 du Code de l'Action Sociale et des Familles, ce conseil d'administration, présidé par le Maire, est composé à parité d'élus municipaux et de personnes nommées par le Maire parmi les personnes « participant à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune ». Parmi ces personnes, doivent figurer obligatoirement et au minimum :

- un représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'Union départementale des associations familiales (Udaf),

Ecrit par le 23 juillet 2024

- un représentant des associations de personnes âgées et de retraités du département,
- un représentant des associations de personnes handicapées du département.

Lesdites associations sont les bienvenues pour candidater et proposer les personnes susceptibles de les représenter au sein du conseil d'administration du CCAS. Elles sont invitées à adresser une liste comportant au moins 3 personnes. Les associations ayant le même objet peuvent proposer une liste commune.

Pour être recevables, les candidatures doivent concerner des personnes :

- dûment mandatées par l'association pour la représenter, étant établi que l'association doit avoir son siège dans le département,
- menant des actions de prévention, d'animation ou développement social dans la commune,
- qui ne sont pas fournisseurs de biens ou de services au CCAS, n'entretiennent aucune relation de prestation à l'égard du CCAS,
- qui ne sont pas membres du conseil municipal.
-

Les mandats des administrateurs élus et nommés du conseil d'administration courent jusqu'aux prochaines élections municipales.

Délai impératif : Les listes des personnes présentées par les associations concernées devront parvenir à l'attention de Monsieur le Maire, Président du CCAS à l'adresse suivante : CCAS - 387 avenue Napoléon Bonaparte - 84800 l'Isle-sur-la-Sorgue au plus tard le 25 juin 2020, sous pli recommandé avec accusé de réception ou être remises à l'agent du CCAS contre accusé de réception.

Contact et information : Caroline Chalimon - Directrice du CCAS - 04 90 38 07 86 ou c.chalimon@islesurlasorgue.fr

Isle-sur-la-Sorgue : Enedis sécurise l'alimentation de Rousselot

Enedis Provence-Alpes du Sud vient de confier le renouvellement de 1 000 mètres de câble haute tension à l'Isle-sur-la-Sorgue à la Société PRC. Ce chantier a pour objectif de fiabiliser et sécuriser l'alimentation

Ecrit par le 23 juillet 2024

de l'entreprise Rousselot (ex Sanofi), qui emploie plus de 170 salariés, et dont les process de production sont extrêmement sensibles. Dans ce but, le gestionnaire du réseau d'électricité fait remplacer des câbles d'anciennes technologies pour améliorer la performance du réseau et la qualité de fourniture à ses clients, dans ce cas une industrie de pointe. Le chantier a donc été placé en priorité dans le plan de relance d'activité d'Enedis qui a cependant menés plus de 8 500 interventions, auprès notamment de sites sensibles comme les hôpitaux et les urgences vitales, lors de la période de confinement dans les départements des Bouches du Rhône, du Vaucluse, des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes. Pour cela, 390 salariés sur les 1 600 que compte Enedis Provence-Alpes du Sud ont été mobilisés sur le terrain.

« Soutenir la relance d'activités en région »

« Enedis continue de tenir ses engagements quant à sa mission de service public, explique Cédric Boissier, directeur régional Enedis Provence-Alpes du Sud. Dès le début du mois de mai, une nouvelle étape a été engagée : accompagner le déconfinement en assurant la protection de la santé de nos salariés et celle de nos clients. Soutenir la relance d'activités en région, en lien avec les parties prenantes, est un enjeu majeur pour Enedis. » Par ailleurs, l'opérateur a souligné que la digitalisation du réseau de distribution d'électricité avait permis la réalisation de nombreuses interventions à distance. « En effet, disposer de 1 190 240 compteurs Linky sur notre territoire a été très précieux pendant cette crise, car plus de 97 000 interventions techniques et diagnostics ont été réalisés à distance pendant le confinement en Provence Alpes du Sud », insiste Enedis.

Isle-sur-la-Sorgue : Installation du conseil municipal

L'installation du conseil municipal nouvellement élu le 15 mars dernier se tiendra mardi 26 mai à 18h30 à la salle des fêtes, avenue Napoléon Bonaparte. En raison de la crise sanitaire, la séance se tiendra en public mais en nombre limité à 30 personnes. Pour celles et ceux qui souhaiteraient assister à la séance d'installation, il faut obligatoirement réserver sa place par mail : courrier@islesurlasorgue.fr.

Pour rappel, le maire sortant Pierre Gonzalvez (DVD), chef de file de la liste 'L'Isle ensemble', est arrivé en tête dès le 1er tour en obtenant l'aval de 3 138 électeurs sur 6 097 votants, soit 53,41 % des suffrages exprimés.

Ecrit par le 23 juillet 2024

Isle-sur-la-Sorgue : reprise des travaux du city stade



À partir du mercredi 13 mai, la commune de l'Isle-sur-la-Sorgue reprend les travaux du futur city stade. Le chantier, interrompu en raison du confinement, redémarre donc les 13 et 14 mai prochains avec l'installation des toilettes publiques, puis, du 18 au 22 mai, la pose de la structure du city stade.

Attendant au skatepark inauguré en 2019, le futur lieu de 264 m² disposera d'un terrain de 12 x 22 mètres, offrant aux jeunes l'Islois la possibilité d'exercer de nombreux sports (football, handball, basketball, hockey, volley ou encore badminton) au sein d'un environnement sécurisé. Porté notamment par le conseil municipal des enfants, ce nouveau projet a pour vocation de développer un véritable parc de sports urbains en accès libre au sud de la commune, route de Cavaillon.

Ecrit par le 23 juillet 2024

La filaventure Brun de Vian-Tiran ouvre ses portes ce lundi



La Filaventure Brun de Vian-Tiran, Musée sensoriel des fibres nobles, propose de sortir du confinement tout en douceur en venant redécouvrir tout le savoir-faire de la Manufacture exposé sur 460 m², pour le plus grand plaisir des amateurs de beau, de bien, de bien-être...

Entreprise du patrimoine vivant (EPV)

Manufacture textile unique en France créée en 1808, Entreprise du Patrimoine Vivant (EPV) et premier partenaire des bergers français, Brun de Vian-Tiran transforme les laines de France et des 5 continents sur les rives de la Sorgue depuis 8 générations et plus de deux siècles. Ses artisans lainiers, forts de 17 ans

Ecrit par le 23 juillet 2024

d'expérience en moyenne, réalisent les créations textiles à travers les opérations de filature, tissage, apprêts et confection dans le respect de l'environnement produisant plaids, écharpes, châles, couettes, oreillers et couvertures très renommés.

Apprendre en s'amusant

Acteur du tourisme local et régional, la Filaventure Brun de Vian-Tiran propose 460 m² de dispositifs interactifs et de multimédia éducatifs pour découvrir un métier fait de valeurs locales, solidaires et écoresponsables, contribuant à construire pour demain un monde plus responsable. Un parcours de visite d'1h30, où les enfants sont guidés par Edgar le mouton et où chaque étape est une invitation à découvrir de nouveaux univers, de nouvelles perspectives.

Une muséographie très aboutie

Celle-ci se déroule au fil de 4 étapes avec le Marché aux laines où l'on découvre la quête, à travers le monde, des laines rares et des fibres nobles avant de faire une halte pour voir et écouter un film-reportage où se livrent Pierre (le fils) et Jean-Louis Brun (le père), contant l'histoire familiale entrepreneuriale inscrite dans l'Adn de 8 générations. La 3e étape du voyage propose d'emprunter le labyrinthe de la transformation relatant les 15 étapes immuables de la réalisation d'une création textile puis l'on clôt la visite avec le laboratoire de la création qui ouvre le voile sur les coulisses de la création et du design en partenariat avec la plus haute école française de création industrielle. XXX

La boutique

A la fin de la visite on se délasse en regardant de plus près les délicates étoffes produite par la Maison Brun de Vian-Tiran dans sa boutique de 160m² hébergée dans un bâtiment industriel classé -une ancienne filature- proposant objets de décoration, créations de mode et univers de la nuit et du soleil.

Pour commander

Click&drive, la commande est passée sur le site Web et remise directement sur le parking de la boutique. En cas d'urgence et pour le jour même, le client peut passer un appel à la boutique et récupérer directement sa commande sur le parking.

La Filaventure Brun de Vian-Tiran

Avenue de la Libération - 84 800 Isle-sur-la-Sorgue. 04 28 70 28 00 - contact@brundeviantiran.com

Horaires d'ouverture du musée et de la boutique : de 10h à 19h selon la saison. Tarif 7,50€.

Brun de Vian-Tiran - www.brundeviantiran.com A venir : un calendrier d'événements et des ateliers pédagogiques sera bientôt proposé.

Écrit par le 23 juillet 2024

Les mesures spéciales

Jauge limitée à 40 visiteurs pour le Musée et 20 personnes pour la Boutique. Port du masque obligatoire pour les visiteurs et le personnel du Musée et de la Boutique. Chaque visiteur de La Filaventure aura, dès son arrivée, une paire de gants, avec quelques consignes pour sublimer sa visite et un échantillonneur de 5 laines exceptionnelles (Cachemire, Alpaca, Chameau, Yack et Mérinos d'Arles Antique®) qu'il pourra toucher et apprécier en toute sécurité, sans gants, et qu'il conservera. Paiement caisse par carte ou en espèces avec l'appoint (le visiteur déposera les espèces dans une boîte, sans contact physique). Gel hydro-alcoolique à disposition en plusieurs points de la boutique. A la Boutique, les clients peuvent toucher les créations textiles après s'être désinfecté les mains (avant et après). Nettoyage adapté complet une fois par semaine, plus les zones les plus touchées (poignées, comptoir...) deux fois par jour, et désinfection du sol tous les jours. Les consignes de prudence sont affichées à l'entrée et le sas reste ouvert pour éviter d'avoir à actionner la poignée.

Commerce local : les maires interpellent le président de la République



Ecrit par le 23 juillet 2024

Suite à l'annonce du président de la République concernant le prolongement de la période de confinement jusqu'au 11 mai prochain, l'Associations des maires de Vaucluse (AMV) et la commune de Saint-Rémy-de-Provence ont décidé de lui écrire une lettre ouverte pour témoigner de leur inquiétude vis-à-vis des conséquences sur le commerce local.

Jean-François Lovisollo, président de l'AMV et maire de La Tour d'Aigues, Pierre Gonzalvez, co-président de l'AMV et maire de l'Isle-sur-la-Sorgue, et Hervé Chérubini, maire de Saint-Rémy-de-Provence, demandent à Emmanuel Macron une modification du règlement actuel afin de faire face à l'absence d'activité, du fait d'une année touristique qui s'annonce blanche.

Intervenir directement pour soutenir l'activité économique locale

Ne contestant pas le bien-fondé de ces mesures, ces élus rappellent que « c'est la vie de nos commerces, l'emploi, l'attractivité de nos territoires qui vont être aussi mis en péril, activités qui dans le rural et le péri-urbain, ont déjà beaucoup souffert. Ce redressement, que nous souhaitons tous, va donc s'avérer douloureux et difficile. »

En conséquence, ils sollicitent deux mesures : 'une année blanche fiscale pour les activités qui ont été touchées par les mesures de confinement ainsi que l'assouplissement des règles pour permettre aux collectivités locales, communes et intercommunalités, d'intervenir directement dans le soutien à nos activités économiques.

« Nous élus locaux, au contact direct des acteurs du territoire, nous connaissons parfaitement leur situation et leurs besoins, et nous savons déjà que la 'survie' de ces acteurs, qui sont les moteurs de nos communes, directement touchés par la crise sanitaire, va inévitablement passer par l'octroi de subventions exceptionnelles », poursuivent-ils dans cette lettre ouverte.

Comment financer ces aides ?

« Où trouver les fonds pour apporter cette aide ? », s'interrogent les élus qui constate ensuite que « les marges de manœuvre sur les budgets de fonctionnement de nos finances locales sont de plus en plus réduites, quand elles existent encore ! Les villes continuent à payer leurs agents et leurs fournisseurs. Et la crise va entraîner mécaniquement une baisse des recettes de fonctionnement des municipalités cette année : chute des recettes de parking, rendu gratuit en raison du confinement, diminution des droits d'entrée des salles de spectacles ou des droits d'occupation du domaine public des terrasses des bars et restaurants, fermés eux aussi... Assimiler comptablement ce nécessaire dispositif d'aides d'urgence à des subventions de fonctionnement reviendrait donc à se priver d'un levier important d'intervention. A l'inverse, dans cette difficile année 2020, mairies et intercommunalités vont voir leur volume de dépenses d'équipement diminuer. L'épidémie qui sévit actuellement a pour conséquence de ralentir, voire de reporter, les projets d'équipement prévus et déjà intégrés à nos Plans pluriannuels d'investissement (PPI). Ces chantiers ne reprendront leurs cours, qu'au mieux, dans quelques mois. Peut-être avant l'été. Plus sûrement, juste après. Ces fonds disponibles budgétairement, dont une partie ne sera pas dépensée en cours d'année, peuvent être rapidement mobilisés par le bloc local dans toute la France, et permettre de soutenir les acteurs économiques et ainsi compenser la faible injection de fonds publics dans

Ecrit par le 23 juillet 2024

l'économie réelle. Nos sections d'investissement ne seront pas mises à mal en 2020 en raison de la diminution inéluctable des dépenses d'équipement et, de plus, le financement des dépenses d'investissement peut se faire par emprunt bancaire.

Permettre les aides versées par les communes

« Pour permettre ce transfert, il faut désormais que l'Etat permette que les aides qui seront versées par les communes et les intercommunalités aux entreprises, aux commerces et aux associations, soient considérées comme des dépenses d'investissement et se traduisent comptablement comme des subventions d'équipement. Cela doit passer par une modification exceptionnelle, pour l'année 2020, des textes en vigueur, et notamment permettre aux communes d'intervenir aussi dans la sphère économique. Pour être à la hauteur des enjeux et investir dans la pérennité de notre tissu économique local et de nos emplois, c'est une mesure simple que nous proposons », conclu cette lettre ouverte.

Une pétition mise en ligne

Afin de soutenir leur démarche, l'Associations des maires de Vaucluse (AMV) et la commune de Saint-Rémy-de-Provence ont aussi mis en ligne une pétition 'COVID 19 - Mesures en faveur de nos commerces locaux'.

Pour en savoir plus ou pour signer, il vous suffit de cliquer sur le lien ci-après : [ICI](#)

Saint-Rémy-de-Provence

La Ville crée déjà un fond de soutien de 100 000 €

La commune de Saint-Rémy a créé un fonds de soutien exceptionnel de 100 000 € pour faire face à la crise économique et sociale qui devrait succéder à la crise sanitaire. Destiné aux Saint-Rémois les plus fragilisés, ce fond viendra compléter le dispositif d'aides habituel du CCAS.

« Les conséquences économiques et sociales liées à la crise du Covid-19 commencent déjà à se faire ressentir chez de nombreuses familles saint-rémoises, privées pour certaines d'une partie de leurs revenus (cessation d'activités pour les commerçants, pour les auto-entrepreneurs, etc.), explique la municipalité. L'immédiate après-crise risque également d'être une période humainement très difficile pour bon nombre de concitoyens qui ne pourront, pour certains, retrouver le même niveau d'activités, et donc de revenus. »



Ecrit par le 23 juillet 2024